



# Mouvement ESSAIM

## Action 11

Automne 2005

Courriel : [essaim2003@videotron.ca](mailto:essaim2003@videotron.ca)

Site Web : [www.mouvement-essaim.org](http://www.mouvement-essaim.org)



Bulletin destiné aux ministres et aux députés

Volume 3, numéro 6

### **Des nouvelles du Mouvement** (automne 2005)

Le monde des retraités a changé comme toute la société en général. **Les nouveaux retraités verront la moitié de leur rente de retraite partiellement indexée à IPC - 3 %.**

Ce seul fait entraînera de plus en plus de demandes de retour à la pleine indexation **pour la période des années travaillées entre 1982 et 2000.**

Attendre pour régler cette question ne fera qu'accentuer le problème. En acceptant de trouver **une solution maintenant**, jusqu'à la pleine indexation, le gouvernement réparerait une injustice qui perdure depuis trop longtemps.

### **Rappel important**

Vous êtes élus par le peuple sous le principe démocratique « **un citoyen = un vote** ». Les retraités vous demandent de **reconnaître la validité de ce principe pour leur groupe également.**

## **Élire nous-mêmes nos représentants**

Le temps est venu pour les retraités de nommer eux-mêmes leurs représentants aux comités de retraite.

Le principe démocratique « **un citoyen = un vote** » s'applique dans tout régime politique où les citoyens sont autonomes. Curieusement, quand on parle des retraités, on tombe dans le régime « *On prend soin de vous.* ». Sous de faux prétextes comme « *Les régimes de retraite, c'est tellement compliqué !* », on laisse les retraités dans l'ignorance de l'état financier de leur régime de retraite. D'autres prennent les décisions à leur place.

Pourtant, des solutions simples, déjà éprouvées, permettraient aux retraités de nommer eux-mêmes leurs représentants.

Pourquoi ne pas **confier à la CARRA**, notre fiduciaire, **le mandat d'organiser des rencontres d'information par région** où nous pourrions **élire nos représentants** ? Cela se fait dans des compagnies importantes. (Voir l'exemple SSQ au verso)

L'ADQ suggère de procéder aux nominations par l'entremise des associations de retraités. C'est une solution facile, mais que fait-on des retraités qui ne font partie d'aucune association ? Et comment traite-t-on la question de ceux qui sont membres de plusieurs associations ? Auraient-ils plusieurs droits de vote ? Comment choisir les associations qui auraient le privilège de nommer des représentants ?

La **modernisation des comités de retraite** exige des changements administratifs adaptés aux nouvelles réalités sociales. En organisant **une commission parlementaire** pour débattre du **projet de loi 391 de l'ADQ**, le gouvernement permettrait aux groupes de retraités de se faire entendre sur la question.

Arlette Bouchard,  
Porte-parole du Mouvement ESSAIM

## Un exemple d'organisation d'assemblées régionales

Notre exemple provient des assemblées régionales de la SSQ Mutuelle compagnie d'assurance.

*Depuis 1978, la SSQ organise annuellement, dans les 11 régions administratives du Québec, **une rencontre d'information** où les participants peuvent nommer leurs représentants : 114 délégués et 57 substituts en 2005. La SSQ détermine le nombre de représentants par région proportionnellement au nombre d'assurés dans chaque région. Ces délégués, lors d'une assemblée générale annuelle, reçoivent les états financiers, le rapport du conseil d'administration et de l'information sur les activités de l'entreprise. Ils élisent également les membres du conseil d'administration.*

Ces rencontres visent **deux buts** : **informer** les participants et **nommer** les représentants.

Lors de la dernière réunion, dans la pochette remise à l'accueil, on retrouvait :

- une synthèse du rapport annuel SSQ Mutuelle de gestion,
- le bulletin SSQ sur les lois sociales,
- le rôle des délégués,
- une feuille de candidature,
- le procès-verbal de la rencontre précédente,
- un document d'informations générales,
- une revue de presse,
- un rapport sur les Fonds Astra, etc.

Du 19 septembre au 12 octobre 2005, la SSQ Mutuelle de gestion a fait le tour des régions du Québec.

**Formation, information et élections des délégués** étaient au programme. Pourquoi ne pas **s'inspirer de cette expérience** ?

**Le gouvernement pourrait ainsi confier à notre fiduciaire, la CARRA, l'organisation de rencontres des retraités et la nomination de leurs délégués et de leurs représentants.** Les retraités participeraient au choix de leurs délégués sur le principe « **un retraité, un vote** ». Ces délégués choisiraient à leur tour leurs représentants aux comités décisionnels des régimes de retraite.

### **Des questions pour vous**

1. Selon vous, quels critères prévaudraient au **choix des associations** qui auraient le privilège de nommer des représentants aux comités de retraite ?
2. Saviez-vous qu'il est **réaliste et envisageable de confier à la CARRA l'organisation de rencontres d'information et d'élection** par région malgré les changements administratifs que cela demanderait ?



### **Nos demandes**

Les retraités demandent  
**de nommer eux-mêmes leurs représentants lors d'assemblées régionales annuelles organisées par notre gestionnaire, la CARRA.**